



# Appel à porteur de projet

# Bricothèque

Prêt de matériel de bricolage et de petit entretien

Appel à projet organisé par

**ACTIS**

**Office Public de la Métropole Grenobloise**

**Contact :**

**Perrine Jolivet**

Agent de développement local

Service Innovations Sociales et Développement

Territorial

[innovations.sociales@actis.fr](mailto:innovations.sociales@actis.fr)

06 81 92 24 43

Pour vous proposer en tant que porteur du projet de la bricothèque, merci de compléter le dossier de candidature ci-dessous et nous le faire parvenir par email à [innovations.sociales@actis.fr](mailto:innovations.sociales@actis.fr) au plus tard le 11 novembre 2018 ou candidatez directement en ligne sur le formulaire :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSew28RNJAFk\\_PCahWh7uLGEf3-QgirzAsOzQ8LJvn2i1oC2Kw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSew28RNJAFk_PCahWh7uLGEf3-QgirzAsOzQ8LJvn2i1oC2Kw/viewform?usp=sf_link)

## Table des matières

I.	Contexte et enjeu .....	3
1.	Actis, un bailleur social métropolitain.....	3
2.	Le quartier d’implantation du projet : quartier Mistral à Grenoble.....	3
3.	Besoins et enjeux repérés : .....	4
4.	L’atelier des habitants : .....	5
5.	Pilotage :.....	6
II.	Modalités de l’appel à porteur de projet .....	7
1.	Qui peut être porteur de projet ? .....	7
2.	Examen des projets : .....	7
3.	Modalités de réponse à l’appel à porteur de projet .....	7
4.	Les étapes de la sélection.....	7
III.	La fiche du porteur de projet .....	8
IV.	Le dossier de candidature : .....	9

***Nous recherchons un porteur de projet motivé et disponible pour le développement d’une bricothèque au sein de l’Atelier des Habitants.***

# I. Contexte et enjeu

## 1. Actis, un bailleur social métropolitain

Avec un patrimoine qui s'élève à plus de 12 500 logements et équivalents, Actis est aujourd'hui le premier bailleur social de la métropole grenobloise et le troisième du département de l'Isère.

Au service des habitants et des collectivités depuis plus de 90 ans, Actis agit au quotidien sur 53 communes de l'Isère en concevant, en aménageant et en gérant des programmes immobiliers de qualité, adaptés à une demande diversifiée.

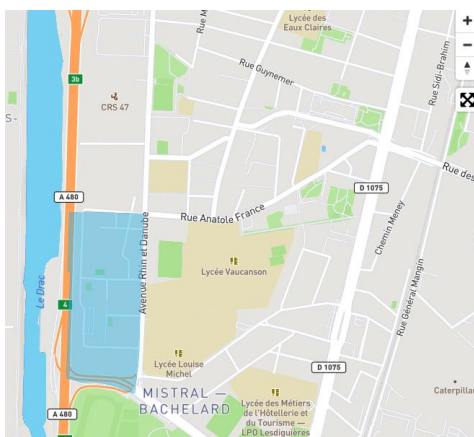
Actis est aux côtés des habitants et des associations pour favoriser le lien social et soutenir les initiatives locales qui permettent de mieux vivre ensemble et participent à l'animation des quartiers.

Nos principaux engagements :

- maintenir une gestion de proximité de qualité au service des locataires,
- développer une offre locative nouvelle sur l'aire urbaine de Grenoble,
- poursuivre le renouvellement urbain des quartiers et les réhabilitations du parc existant,
- intégrer les objectifs de haute performance énergétique et de préservation de l'environnement sur l'ensemble des activités de l'office,
- proposer à la vente certains logements aux locataires d'Actis
- contribuer à la cohésion sociale et au bien vivre dans son logement, dans sa résidence, dans son quartier

Bailleur historique de la Ville de Grenoble, Actis détient plus de la moitié de son patrimoine dans les quartiers en politique de la Ville dont le quartier Mistral.

## 2. Le quartier d'implantation du projet : quartier Mistral à Grenoble



Situé au sud de la ville de Grenoble, le quartier Mistral-Eaux Claires a été construit dans les années 1960 en lieu et place d'une cité jardin édifée en 1924.

Le quartier Mistral « historique » est composé de 1080 logements sociaux gérés par Actis.

Depuis 2001, le quartier Mistral fait l'objet d'un plan de rénovation urbaine (ANRU) visant principalement à diversifier l'habitat, désenclaver le quartier et l'ouvrir sur le reste de la Ville, développer l'activité économique et de formation. Dans ce cadre, Actis réalise des opérations de démolition, de réhabilitation et de construction de logements sociaux sur l'ensemble du secteur 3.

En 2018, Actis dispose de près de 1000 logements sur l'ensemble du secteur 3 de la Ville de Grenoble (dans le quartier historique de Mistral ou à proximité).

Encart :

Actis dans le secteur 3 de la ville de Grenoble

946 logements

4 agents présents sur le terrain au quotidien

2 binômes chargés de clientèle/chargés de patrimoine

### **3. Besoins et enjeux repérés :**

Actis a constaté ces dernières années plusieurs enjeux sur son parc

- une hausse des demandes d'intervention correspondant à des charges locatives
- une hausse des chiffrages des états des lieux sortants liées à des mauvais usages ou un mauvais entretien du logement.
- Des travaux locatifs pas toujours mis en œuvre malgré la remise de fourniture gratuite (papier peint, peinture, etc...)
- Sur le quartier de Mistral, des difficultés à se sentir bien dans le quartier et à s'approprier son logement

De plus, dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 65 familles du quartier Mistral, 45% des familles interrogées indique qu'elles souhaitent réaliser des travaux d'embellissement et de petit entretien chez eux. Mais 55% indiquent ne peuvent pas réaliser leur projet pour des raisons économiques ou matérielles.

Ayant pour la plupart des revenus assez modestes, les locataires peuvent avoir des difficultés financières pour mener à bien l'entretien de leur logement et son embellissement leur permettant de se sentir mieux dans leur logement.

Enfin, le diagnostic du Contrat de Ville établi en 2015 pointait déjà la forte ancienneté des ménages dans leur logement et une faible mobilité résidentielle pour des raisons financières ce qui doit accroître la vigilance pour que les ménages se sentent bien dans leur logement actuel.

#### 4. L'atelier des habitants :

Depuis début 2018, Actis a développé pour ses locataires sur le quartier Mistral un lieu ressource nommé "l'Atelier des habitants" avec pour objectif d'accompagner les habitants dans l'entretien et l'embellissement de leur logement et plus précisément :

- Développer les compétences et les bonnes pratiques des locataires en matière d'entretien du logement
- Connaître le rôle de chacun bailleur-collectivité- locataires, mieux comprendre les charges locatives
- Fabriquer du collectif: développer des relations de voisinage, convivialité, entraide

Le local de l'atelier des habitants est un ancien logement réaménagé pour le projet. Il est situé au 11 rue Albert Thomas à Grenoble (7<sup>ème</sup> étage).

L'atelier des habitants héberge plusieurs projets:

- Les permanences et l'accueil des nouveaux arrivants : Actis tient des temps de permanences dans le logement une fois à deux fois par semaine et accueillons les nouveaux arrivants au sein de ce lieu pour échanger et les conseiller sur l'entretien et l'embellissement du logement.
- Les ateliers d'auto-rénovation et de bricolage (pose de tapisserie, peinture, pose de sol, plomberie, etc...). Ces ateliers ont pour objectif de former les habitants aux techniques de bricolage et d'entretien du logement. A chaque atelier des « experts » de différents domaines interviennent (ex : La confédération syndicale des familles, l'association AGIL, L'ALEC et la régie d'Actis).
- Un espace de gratuiterie (mise à disposition gratuite d'objet ou de matériel d'occasion)
- Des ateliers organisés par la Confédération Syndicale des Familles autour des thématiques logement et cadre de vie (régularisation des charges, habitat participatif, propreté, etc.).

Dès l'origine du projet, le bailleur souhaitait intégrer un espace de prêt de matériel de bricolage afin de rendre plus accessible et moins coûteux en investissement l'entretien et l'embellissement du logement pour les locataires.

L'objectif de *l'Atelier des habitants* n'est pas uniquement d'accompagner les habitants dans l'entretien et l'embellissement de leur logement. Il se veut être un lieu de ressources et de convivialité favorisant les échanges et les rencontres entre voisins. Le développement du projet devra être réalisé en cohérence avec les projets déjà existants sur le secteur.

Actis souhaite déléguer le portage de ce projet à un porteur associatif.

## 5. Pilotage :

Le projet de bricothèque devra être piloté par :

- Un comité technique (composé à minima des membres de l'association qui gère le projet ainsi que du bailleur)
- Un comité de pilotage : l'Atelier des habitants porté par Actis faisant actuellement déjà l'objet de 3 à 4 comités de pilotage par an, la bricothèque fera partie des points abordés. Ce comité de pilotage est composé de représentants du bailleur, de la Direction de Territoire Ville, de la Maison des Habitants du secteur 3, de la préfecture, de la Métro, de la Confédération Syndicale des Familles.
- L'organisation de la vie quotidienne de la bricothèque sera à proposer par la structure porteuse et validée par le comité de pilotage.

## **II. Modalités de l'appel à porteur de projet**

### **1. Qui peut être porteur de projet ?**

Le statut associatif semble être le plus adapté à ce type de projet mais l'ensemble des candidatures seront étudiées.

### **2. Examen des projets :**

Les projets seront examinés suivant des critères d'éligibilité :

- Pertinence de la proposition
- Le projet cible les locataires Actis
- Cohérence avec les axes globaux et les valeurs du projet d'Atelier des Habitants
- Cohérence du projet avec les autres actions du territoire
- Faisabilité opérationnelle du projet (moyens humains et financier)
- Implication du porteur de projet
- Réalisation du projet en 2019
- Intégration du projet au tissu partenarial du secteur
- Connaissance/compréhension du maillage territorial

Une grille commune sera utilisée pour sélectionner le porteur de projet final.

### **3. Modalités de réponse à l'appel à porteur de projet**

Pour vous proposer en tant que porteur du projet de la bricothèque, merci de compléter le dossier de candidature ci-dessous et nous le faire parvenir par email à [innovations.sociales@actis.fr](mailto:innovations.sociales@actis.fr) au plus tard le 11 novembre 2018 ou de le compléter en ligne via le lien [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSew28RNJAFk\\_PCahWh7uLGEf3-QgjrzAsOzQ8Lvn2i1oC2Kw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSew28RNJAFk_PCahWh7uLGEf3-QgjrzAsOzQ8Lvn2i1oC2Kw/viewform?usp=sf_link)

### **4. Les étapes de la sélection**

- Octobre 2018 : lancement de l'appel à projet
- 12 novembre : date limite de réception des dossiers des porteurs

Toute demande déposée après cette date ne sera pas prise en compte.

- 12-30 novembre : analyse des candidatures et choix du porteur du projet final
- Décembre 2018 / janvier 2019 : finalisation du projet avec le porteur choisi.

Le porteur de projet retenu sera accompagné par l'agent de développement local d'Actis du secteur dans la finalisation du projet et sa mise en œuvre.

- Février 2019 : rédaction et signature d'une convention liant le bailleur Actis à la structure porteuse au travers du projet de bricothèque. Cette convention définira les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre du projet, d'utilisation des locaux, de communication, d'évaluation et de bilan, etc.
- 1er semestre 2019 : mise en place de la bricothèque

### III. La fiche du porteur de projet

**NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE :** .....

N° SIRET .....

Date de création pour les associations : .....

Adresse : .....

.....

Tel :

E.mail : .....

**Présentation de la structure :**

--

RESPONSABLE DU PROJET :

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tel : .....

E.mail : .....



## **IV. Le dossier de candidature :**

**Intitulé du projet :**

**Objectifs et résultats attendus :**

*Il s'agit de décrire comment le projet répond aux critères de l'appel à projet et l'impact sur le territoire et les bénéficiaires*

**Contenu du projet et connaissance du territoire par la structure :**

*Il s'agit de présenter le projet (méthodologie, contenu, déroulement opérationnel, ...) et votre connaissance du territoire*

**Moyens de mise en œuvre de l'action :**

*Intervenants : Il s'agit de préciser les fonctions des personnes directement et/ ou indirectement affectées à l'opération ainsi que le temps prévisionnel en lien avec le fonctionnement choisi (fonction, mission, ...)*

**Partenaires impliqués : Techniques et financiers**

*Dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet (Types de partenaires et formes d'association, ...)*

## **Modèle économique du projet**

*Modèle économique du projet présenté attestant de sa pérennité à moyen terme*

## **Communication prévue :**

*Modalité de communication permettant de faire connaître l'action aux publics cibles, aux partenaires, et aux autres territoires.*

**Calendrier prévisionnel d'exécution du projet :**

--

**Plan de financement du projet :**

Actis réalisera l'investissement de départ pour le lancement de la bricothèque. Le budget doit donc prendre en compte entre autre la vie courante de la bricothèque (usure, remplacement, entretien, consommables, fonctionnement quotidien, etc...).

*Merci de joindre à ce résumé un plan de financement détaillé*

--